

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 05477 Numéro SIREN : 791 890 791 Nom ou dénomination : A PLUMERIA
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2020 sous le numéro de dépôt 72198



20200721982019

DATE DEPOT : 18/09/2020

N° DE DEPOT : 72198

N° GESTION : 2013B05477

N° SIREN : 791890791

DENOMINATION : A PLUMERIA

ADRESSE : 110 rue Cardinet 75017 Paris

MILLESIME : 2019

.

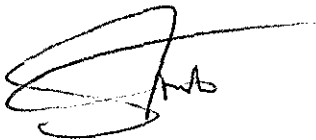
SASU A PLUMERIA
au capital de 1 000 euros
Siège social : 110 RUE CARDINET
75017 PARIS
RCS PARIS 791 890 791

Extrait de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice 2019

« DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter ce bénéfice de 19 189 euros au compte du report à nouveau. »

Pour l'extrait



SASU A PLUMERIA
au capital de 1 000 euros
Siège social : 110 RUE CARDINET
75017 PARIS
RCS PARIS 791 890 791

Rapport de gestion sur les activités de l'exercice 2019

1- Les activités de 2019

Nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 105 116 euros au cours de 2019, alors qu'il était de 86 325 l'an dernier.

2 - Analyse du résultat 2019

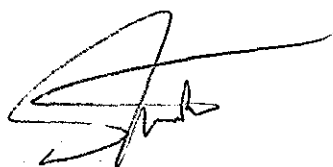
Produits d'exploitation.....	105 117
Charges d'exploitation.....	- 82 082
Résultat d'exploitation.....	23 035
Résultat financier	- 461
Résultat exceptionnel.....	-
Impôts sur les bénéfices	- 3 386
Résultat net	+ 19 189

3 - Perspective 2020

L'exercice 2020 sera marqué par une très grande difficulté liée à la pandémie du COVID 19, ce qui entraîne une baisse de notre activité par rapport à celle de l'exercice dernier.

Vous trouverez, ci-dessus, les termes de mon rapport sur les activités de l'exercice écoulé qui vous est destiné.

La Présidente



1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Désignation de l'entreprise **SASU A PLUMERIA** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **110 RUE CARDINET** **75017 PARIS**

Numéro SIRET * **7 9 1 8 9 0 7 9 1 0 0 0 1 9**

Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9	Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 8
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010 30 000	012	30 000	30 000
	Autres *	014 6 000	016 - 6 000		
	Immobilisations corporelles *	028 25 719	030 14 703	11 016	13 718
	Immobilisations financières * (1)	040 6 500	042	6 500	6 500
	Total I (5)	044 68 219	048 20 703	47 516	50 218
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050 2 347	052	2 347	2 243
	Marchandises *	060 2 279	062	2 279	2 105
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072 3 908	074	3 908	1 381
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 10 521	086	10 521	15 647
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096 19 055	098	19 055	21 375
	Total général (I+II)	110 87 274	112 20 703	66 571	71 594
PASSIF					
				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	515	515	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	16 795	4 407	
	Résultat de l'exercice	136	19 189	12 388	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	37 498	18 310	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	6 791	16 345	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	204	1 806	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169 9 651	172	22 078	35 133
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	29 073	53 284	
	Total général (I + II + III)	180	66 571	71 594	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, septies A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SASU A PLUMERIA		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9							Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 8							
A - RÉSULTAT COMPTABLE																		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	465						211	672						
	Production vendue	biens	215	214							215							
		services *	217	218	104 651						219	85 653						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222							223						
	Production immobilisée *			224							225							
	Subventions d'exploitation reçues			226							227							
	Autres produits			230	1						231	439						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	105 117						233	86 763						
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	391						235	378						
	Variation de stock (marchandises) *			236	(174)						237	(121)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	5 875						239	3 866							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	(104)						241	616							
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	28 833						243	30 162						
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		244	1 097						245	1 153						
	Rémunérations du personnel *			250	34 634						251	24 501						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 828						253	7 950						
	Dotations aux amortissements *			254	2 702						255	3 001						
	Dotations aux provisions			256							257							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262							263						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260															
	Total des charges d'exploitation (II)			264	82 082						265	71 505						
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	23 035						271	15 258						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280							281							
	Produits exceptionnels		(IV)	290							291							
	Charges financières		(V)	294	461						295	728						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300							301	158					
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348															
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	3 386						307	1 984						
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	19 189						311	12 388						
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	19 189						313							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316							317								
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318							319								
Provisions non déductibles *			322							323								
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	3 386						325								
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés			247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			330									
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251									
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998							999								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999															
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997								
Entreprise nouvelles (44. section)	986	Zone franche urbaine (44. section et octies A)	987	Zones de réhabilitation de la défense (44. section)	127	Zones de revitalisation rurales (44. section)	138		342									
Reprise d'entreprises en difficulté (44. section)	981	Jeune entreprise innovante (44. section A)	989	Basins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 duodecies)	990											
Divers* ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Crédence due au report en arrière du déficit	346	Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 section)	992											
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993	Dédution exceptionnelle simulée de conduite	641											
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	22 575						353	354						
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356							357							
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :											360							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	22 575						372	372						

ANNEXE SIMPLIFIEE

Société : SASU A PLUMERIA

Exercice au : 31.12.2019

Règles et méthodes comptables

(Code de commerce : articles 9 et 11
Décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 : articles 7
21,24,24-1,24-2,24-3)

Les conventions générales comptables ont été appliquées,
dans le respect du principe de prudence, conformément
aux hypothèses de base suivantes :

- * Continuité de l'exploitation,
- * Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- * Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement
et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments
inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE SIMPLIFIEE

Société : SASU A PLUMERIA

Exercice au : 31.12.2019

Détails des charges à payer

Fournisseurs, factures à payer	0
Personnel, charges à payer	952
Organisme sociaux, charges à payer	249
Etat, charges à payer	427
<u>TOTAL</u>	1628

ANNEXE SIMPLIFIEE

Société : SASU A PLUMERIA

Exercice au : 31.12.2019

Détail des produits exceptionnels

<u>TOTAL</u>	0

Détail des charges exceptionnelles

<u>TOTAL</u>	0

ANNEXE SIMPLIFIEE

Société : SASU A PLUMERIA

Exercice au : 31.12.2019

Frais d'établissement

Décret 83-10210 du 29 novembre 1983 - Article 19

Les frais d'établissement s'élève à	0
Ils se composent de :	
* Frais de constitution de société :	
* Frais de premier établissement :	
* frais de prospectus :	
<u>TOTAL</u>	0

Frais commercial

Décret 83-10210 du 29 novembre 1983 - Article 19

Le fond commercial s'élève à	30 000
Il se compose de :	
* droit au bail pour :	
Cette dernière ne bénéficie pas de protection juridique.	

ANNEXE SIMPLIFIEE

Société : SASU A PLUMERIA

Exercice au : 31.12.2019

Crédit-bail

Décret 83-10210 du 29 novembre 1983 - Article 53

Les redevances restant à payer s'élèvent à	0
* en crédit-bail mobilier :	
* en crédit-bail immobilier :	
TOTAL	0

ANNEXE SIMPLIFIEE

Société : SASU A PLUMERIA

Exercice au : 31.12.2019

Composition du capital social

Décret 83-10210 du 29 novembre 1983 - Article 24-12

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	A la fin de l'exercice
Souscription de parts	1	100			100